



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 64704

Texte de la question

M. Axel Poniatowski appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les études supérieures hors de France effectuées dans le cadre du programme Erasmus. Créé en 1987, Erasmus permet à plus de 1,7 million d'étudiants de poursuivre leurs études dans l'un des 31 pays européens participant à cette action. En chiffres cumulés, quelque 300 000 étudiants français sont partis avec Erasmus depuis que ce dispositif existe. Pourtant, après avoir connu une augmentation régulière pendant vingt ans, ces chiffres se stabilisent depuis cinq ans et l'engouement diminue. Aussi, il lui demande de lui faire part des mesures qu'elle entend prendre pour redonner en France, un nouveau souffle à ce programme communautaire de mobilité.

Texte de la réponse

Les universités françaises occupent une place de premier plan pour la mobilité en Europe, avec le plus grand nombre d'étudiants Erasmus et le plus grand nombre d'établissements qui, d'une part, participent à Erasmus et, d'autre part, offrent des masters d'excellence, reconnus pour leur haute qualité, dans le cadre d'Erasmus Mundus. La mobilité des étudiants en Europe est essentielle pour construire un réel espace européen de l'enseignement supérieur qui soit attractif vis-à-vis du reste du monde. Aussi son développement ambitieux constitue-t-il une priorité majeure pour la France, qui a favorisé le doublement du budget consacré à Erasmus pour 2007-2013, et permis, sous sa présidence de l'Union européenne en 2008 l'adoption de conclusions sur la mobilité des jeunes et du programme communautaire Erasmus Mundus II pour la période 2009-2013. Ce programme d'excellence, doté d'un budget amplifié à hauteur de 950 millions d'euros, bénéficie désormais d'un champ d'application élargi au doctorat et aux étudiants européens qui pourront désormais se voir attribuer des bourses Erasmus Mundus. Dans le cadre du Processus de Bologne, les quarante-six ministres européens réunis à la conférence de Louvain en avril dernier ont également placé la mobilité au cœur des actions majeures à développer dans l'espace européen de l'enseignement supérieur (EEES), afin que 20 % des diplômés en 2020 aient bénéficié d'une période de mobilité. En France, soucieuse de renforcer la démocratisation de la mobilité pour favoriser les séjours universitaires à l'étranger au profit du plus grand nombre d'étudiants, y compris ceux qui ne partent pas avec Erasmus, Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a décidé, dans le cadre du chantier sur la réforme des aides directes, le doublement du nombre d'étudiants bénéficiaires d'aides financières à la mobilité de 400 EUR par mois, soit un objectif à terme de 30 000 étudiants aidés. Par ailleurs, outre la mise en place de réseaux universitaires ou de formations conjoints dans le cadre d'accords bilatéraux (université franco-allemande, université franco-italienne, réseau franco-néerlandais de l'enseignement supérieur, appels à projets de formations en partenariat international avec l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, la Pologne, le Portugal et la République tchèque), la reconnaissance mutuelle de diplômes ou de grades universitaires est favorisée par la signature d'accords ad hoc entre la France et d'autres pays, en particulier européens, comme l'Espagne, le Portugal ou la Suisse.

Données clés

Auteur : [M. Axel Poniatowski](#)

Circonscription : Val-d'Oise (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64704

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11070

Réponse publiée le : 9 mars 2010, page 2738